

adopté

SÉNAT

le 24 avril 1975.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant la ratification de la Convention portant création du **Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme**, ensemble le protocole qui y est annexé, signés à **Bruxelles** le 11 octobre 1973.*

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 183 et 226 (1974-1975).

Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention portant création du Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme, ensemble le Protocole, signés à Bruxelles le 11 octobre 1973 et dont les textes sont annexés à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 24 avril 1975.

Le Président,

Signé : Alain POHER.

(1) Voir les documents annexés au numéro 163 (1974-1975), Sénat.